

**SECOND SUPPLEMENT EN DATE DU 10 DECEMBRE 2012 AU PROSPECTUS DE BASE DU 18
JUN 2012**

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

(société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège social est au 9, quai du Président Paul Doumer,
92920 Paris La Défense Cedex, France, immatriculée sous le numéro Siren 304 187 701 au Registre du
Commerce et des Sociétés de Nanterre)

et

CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL PRODUCTS (GUERNSEY) LIMITED

(société de droit de l'île de Guernesey)

et

CREDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED

(société de droit de l'île de Guernesey)

et

CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS

(société de droit français)

**Programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*)
de 25.000.000.000 d'euros**

Inconditionnellement et irrévocablement garanti par

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Arrangeur

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Agents Placeurs

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

CREDIT LYONNAIS

Ce second supplément (le **Second Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 18 juin 2012 (le **Prospectus de Base**) et le Premier Supplément daté du 27 juin 2012 (le « Premier Supplément », ensemble avec le Second Supplément, les « Suppléments ») relatif au programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*) de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (chacun un **Emetteur** et ensemble les **Emetteurs**). Le 18 juin 2012, la Commission de Surveillance du Secteur Financier a approuvé le Prospectus de Base comme prospectus de base au sens de l'article 5.4 de la directive 2003/71/EC et de la réglementation applicable dans le Grand Duché de Luxembourg.

Ce Second Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16 de la Directive 2003/71/EC et de l'article 13 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières.

Hormis ce qui est énoncé dans les Suppléments, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitude relatifs aux informations incluses dans le Prospectus de Base depuis sa publication.

Des copies du Prospectus de Base et des Suppléments peuvent être obtenues gratuitement au siège social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et dans les bureaux désignés de l' (des) Agent(s) Payeur(s) à Paris et à Luxembourg et sont publiées sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg, www.bourse.lu ainsi que sur celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, <http://www.ca-cib.fr/nos-offres/marche-de-la-dette-et-origination-obligataire.htm>

Conformément à l'article 13 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des valeurs mobilières ou d'y souscrire avant que ce Second Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation jusqu'au 12 décembre 2012, 17.00 heure de Paris.

L'objet de ce Supplément est :

(a) d'incorporer par référence les quatre documents suivants:

- I. Etats financiers semestriels (non audités) au 30 juin 2012 de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Actualisation du document de référence Crédit Agricole CIB 2011)
- II. Etats financiers semestriels (non audités) au 30 juin 2012 de Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited
- III. Etats financiers semestriels (non audités) au 30 juin 2012 de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited
- IV. Etats financiers semestriels au 30 juin 2012 (non audités) de Crédit Agricole CIB Financial Solutions

(b) de mettre à jour la section « Evènements Récents » du Prospectus de Base (p.272-273). Ci-dessous, le texte mis à jour à la date du présent Supplément:

« ÉVÉNEMENTS RÉCENTS »

1) Capitalisation de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)

Exception faite de ce qui est divulgué dans le présent Prospectus de Base, ce qui inclut, afin d'éviter toute ambiguïté, les informations contenues dans les Documents Incorporés par Référence, il ne s'est produit aucun changement significatif dans la capitalisation de CACIB depuis le 30 juin 2012.

Le capital social au 30 juin 2012 mentionné en page 34 de l'actualisation du Document de Référence 2011 de CACIB correspond au capital de CACIB après paiement du dividende proposé par le Conseil d'administration du 21 février 2012 à l'Assemblée Générale des actionnaires de CACIB du 9 mai 2012.

Les actionnaires se sont vus offrir l'option de recevoir le dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles à émettre.

A la suite de l'adoption de la résolution par l'Assemblée Générale de CACIB du 9 mai 2012, les actionnaires ont eu la possibilité d'opter du 9 mai 2012 au 21 juin 2012 inclus pour recevoir le paiement des dividendes qui leur étaient dus en actions.

Le paiement du dividende en actions a résulté en l'émission, le 21 juin 2012, de 17.751.981 actions nouvelles de 27 euros de nominal chacune (représentant une augmentation du capital d'un montant de 7,07 pour cent.). Cela a conduit à une augmentation de capital d'un montant de 479.303.487 euros, et à une prime d'émission de 168.111.260,07 euros, ce qui a porté le capital de 6.775.271.784 euros à 7.254.575.271 euros.

Les nouvelles actions confèrent un droit aux dividendes à compter du 1 janvier 2012 et confèrent les mêmes droits que les actions existantes de CACIB.

Le paiement du dividende en numéraire est également intervenu le 21 juin 2012.

Le paiement du dividende par CACIB a représenté, en totalité, la somme de 647.414.859,36 euros.

2) Informations financières actualisées

Une actualisation des informations financières de l'émetteur CACIB a été communiquée dans le cadre de la publication des résultats financiers du premier semestre 2012 dans le document intitulé « Actualisation du document de référence 2011 ; Eléments financiers au 30 juin 2012 » incorporé par référence et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB à l'adresse suivante :

<http://www.ca-cib.fr/profil/informations-reglementees.htm>

3) Autres événements

Aucun autre événement significatif n'est intervenu au cours de la période »

Les termes définis dans le Prospectus de Base auront le même sens que ceux utilisés dans ce Supplément au Prospectus. Dans l'hypothèse où apparaîtrait des incohérences entre (a) toute déclaration dans ce Supplément au Prospectus et (b) toute autre déclaration dans ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations dans le (a) ci-dessus prévaudront

Date de ce Supplément : 10 Décembre 2012

RESPONSABILITE

Les Emetteurs acceptent leur responsabilité pour les informations contenues au présent Supplément. A leur connaissance et pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer à la lumière des informations à leur disposition, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations incluses dans le présent Supplément inexactes ou trompeuses.

I. Eléments financiers semestriels (non audités) au 30 juin 2012 de CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (actualisation du document de référence Crédit Agricole CIB 2011)

La table de concordance ci-dessous renvoie à certaines principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

| (annexe XI du Règlement européen N°809/2004) | N° de page de l'actualisation du document de référence Crédit Agricole CIB 2011 |
|--|---|
| 1. Personne responsable | 82 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 83 |
| 3. Facteurs de risques | 15 à 30 |
| 6. Organigramme | |
| 6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe | 45 |
| 7. Informations sur les tendances | 31 |
| 10. Principaux actionnaires | 64 |
| 11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | |
| 11.5 Informations financières intermédiaires | 33 à 75 |
| Compte de Résultat | 35 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 36 |
| Bilan actif | 37 |
| Bilan passif | 37 |
| Tableau de variation des capitaux propres | 38 |
| Tableau des flux de trésorerie | 40 |
| Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés | 42 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière trimestrielle | 75 |
| 11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 30 |

Toute information contenue dans ce document incorporé par référence et ne figurant pas dans la table de concordance ci-dessus est donnée à titre d'information uniquement.

| II. Etats financiers semestriels au 30 juin 2012 (non audités) de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL PRODUCTS (GUERNSEY) LIMITED | |
|--|--------|
| Compte de résultat | Page 3 |
| Bilan | Page 4 |
| Tableau de variation des capitaux propres | Page 5 |
| Tableau des flux de trésorerie | Page 6 |
| Annexe aux Etats Financiers | Page 7 |

Toute information contenue dans ce document incorporé par référence et ne figurant pas dans la table de concordance ci-dessus est donnée à titre d'information uniquement.

| III. Etats financiers semestriels (non audités) au 30 juin 2012 de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED | |
|--|--------|
| Compte de résultat | Page 3 |
| Bilan | Page 4 |
| Tableau de variation des capitaux propres | Page 5 |
| Tableau des flux de trésorerie | Page 6 |
| Annexe aux Etats Financiers | Page 7 |

Toute information contenue dans ce document incorporé par référence et ne figurant pas dans la table de concordance ci-dessus est donnée à titre d'information uniquement.

| IV. Etats financiers semestriels au 30 juin 2012 (non audités) de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS | |
|--|----------|
| Compte de résultat | Page 3 |
| Bilan | Page 1-2 |
| Tableau de variation des capitaux propres | Page 4 |
| Tableau de flux de trésorerie | Page 5 |

Toute information contenue dans ce document incorporé par référence et ne figurant pas dans la table de concordance ci-dessus est donnée à titre d'information uniquement.

Tous ces documents seront publiés sur le site internet de la Bourse du Luxembourg www.bourse.lu